

**Assemblée générale**

Soixante et unième session

Documents officiels

109^e séance plénièreLundi 17 septembre 2007, à 10 heures
New York

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 40.

**Hommage à la mémoire de S. E. Sir John Compton,
Premier Ministre de Sainte-Lucie**

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant d'aborder l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du regretté Premier Ministre de Sainte-Lucie, S. E. Sir John Compton, décédé le vendredi 7 septembre 2007.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant de Sainte-Lucie de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple saint-luciens, ainsi qu'à la famille endeuillée de S. E. Sir John Compton.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. Sir John Compton.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous pleurons aujourd'hui la perte d'un grand dirigeant, John George Melvin Compton, Premier Ministre de Sainte-Lucie, qui endeuille non seulement le Gouvernement saint-lucien mais aussi le peuple pour

lequel il a travaillé toute sa vie durant et au service duquel il a été toute sa vie.

La vie politique de Sir John Compton, qui a gouverné Sainte-Lucie pendant plus d'un quart de siècle, était un modèle de dévouement, d'engagement et de loyauté vis-à-vis de son pays et de son peuple, un modèle de patience et de persévérance face aux défis et de victoire face à des difficultés qui semblaient insurmontables. Sa politique et sa vision ont mené Sainte-Lucie vers une nouvelle ère de développement. La résistance contre le colonialisme, la dénonciation des inégalités sociales, la défense des intérêts de la classe ouvrière et la promotion d'une économie de marché forte ont caractérisé la conduite des affaires publiques par Sir John.

Sa présence extraordinaire a laissé sa marque au-delà de Sainte-Lucie. Il a été le principal artisan de l'intégration des Caraïbes et a lancé le Marché commun des Caraïbes orientales, précurseur de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. En réalité, il a laissé son empreinte au-delà des sables de Sainte-Lucie, une empreinte que les vagues ne pourront effacer.

Mais au moment où nous pleurons la disparition de Sir John, nous rendons également hommage au Gouvernement et au peuple saint-luciens qui s'accrochent fermement et résolument aux acquis et au legs du dynamisme de Sir John. Au nom du Groupe des États d'Asie, j'adresse mes plus sincères condoléances

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



au Gouvernement et au peuple saint-luciens et leur souhaite de trouver le réconfort dans leur peine, et l'espoir dans la nouvelle vie de Sir John dans l'au-delà. Il est véritablement parvenu à l'éternité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Monténégro, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Kaludjerović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire d'un homme d'exception qui s'est éteint le 7 septembre 2007 – Sir John Compton, Premier Ministre de Sainte-Lucie.

Sir John, éminent dirigeant de Sainte-Lucie durant plus de 40 ans, a transformé, avec intelligence et prudence, l'environnement politique, économique et social de son pays à bien des égards. Sir John était entièrement dévoué à l'amélioration des conditions de vie de ses compatriotes et déployait une grande énergie pour son pays, auquel il était entièrement dévoué. Il s'est battu pour l'accession de son pays à l'indépendance et y est parvenu en 1979, et juste après Sainte-Lucie est devenue Membre de l'ONU.

Mais Sir John, père fondateur de la nation, était également un homme prêt à se conformer pleinement aux règles de la démocratie. Il quitta son poste de Premier Ministre après avoir perdu les élections, puis revint à ce poste à plusieurs reprises. Il a entamé son dernier mandat en 2006, à l'âge de 80 ans, après avoir remporté les élections, devenant ainsi Premier Ministre pour la cinquième fois.

C'était un ardent défenseur de l'unité des Caraïbes. Le rôle qu'il a joué dans la création du marché commun régional, aujourd'hui Communauté des Caraïbes (CARICOM), et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales a été extrêmement important. Sir John a également beaucoup contribué à la création de la Banque de développement des Caraïbes, du West Indies Associated States Council of Ministers et du Marché commun des Caraïbes orientales. Toutes ces actions nous ont permis de le connaître et nous incitent à lui rendre hommage pour son attachement au multilatéralisme, et en particulier à la coopération et l'intégration régionales.

Sir John Compton restera dans nos mémoires pour sa sagesse et son dévouement à son pays et à la région des Caraïbes, et pour avoir été l'un des

dirigeants les plus éminents du monde contemporain. Sa mort nous peine tous profondément et, au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je voudrais exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple saint-luciens ainsi qu'à sa famille, ses amis et ses collègues.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Paraguay, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Loizaga (Paraguay) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'heure où nous rendons hommage à la mémoire de Sir John Compton, qui a été Premier Ministre de Sainte-Lucie à plusieurs reprises.

Sir John Compton, dont la carrière aura franchi les frontières de Sainte-Lucie, entre dans la vie publique en 1953 en adhérant au Parti travailliste à son retour de l'étranger où il vient de terminer des études d'économie à la prestigieuse London School of Economics. Grâce à son talent et à son attachement à la cause des plus nécessiteux, il devient une grande figure politique à Sainte-Lucie et dans le reste de la région des Caraïbes.

Premier chef du Gouvernement de Sainte-Lucie après l'indépendance en 1979, Sir John Compton est considéré à juste titre comme le père de la nation et restera dans les mémoires comme celui qui aura conduit le pays vers la modernité en adoptant et en mettant en œuvre des réformes économiques et sociales.

Figure politique de premier plan dans les Caraïbes, Sir John Compton est considéré comme le chef de file et le promoteur du processus d'intégration régional qui a conduit à la naissance de la Communauté des Caraïbes et de ses institutions. Sa disparition est une perte pour Sainte-Lucie et l'ensemble des Caraïbes, mais aussi pour tous ceux d'entre nous qui appartiennent à ce groupe régional.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes s'associe au deuil du peuple et du Gouvernement de Sainte-Lucie, pays frère des Caraïbes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, qui

interviendra au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Baum (Suisse) : J'ai l'honneur et le triste devoir de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée générale au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour rendre hommage au Premier Ministre de Sainte-Lucie, S. E. Sir John Compton, décédé le 7 septembre dernier.

Sainte-Lucie ne pleure pas seulement son Premier Ministre, mais aussi son père fondateur. Sir John Compton a effectué des études de droit en Royaume-Uni. Devenu avocat, il entame tôt une carrière politique qui l'amènera aux plus hautes responsabilités. Il dirige son pays à cinq reprises : d'abord, à partir de 1964, sous administration britannique, puis, à compter de 1979, comme premier ministre d'un État indépendant.

Sainte-Lucie lui doit son existence et son développement. Pendant plus de cinq décennies, il a contribué à développer l'infrastructure de son pays, le propulsant vers la modernité. Toute sa vie durant, il a été un fervent avocat de l'intégration régionale des Caraïbes.

Permettez-moi, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, d'adresser mes sincères condoléances aux autorités et au peuple de Sainte-Lucie. En ces moments si pénibles pour eux, nos pensées vont tout particulièrement à la famille et aux proches du défunt Premier Ministre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, pays hôte.

M. Wallace (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je présente les sincères condoléances des États-Unis à l'occasion de la disparition du Premier Ministre de Sainte-Lucie, Sir John Compton.

Sir John a mené sa nation insulaire des Caraïbes jusqu'à l'indépendance dans les années 70. Que ce soit à ses fonctions publiques et en dehors, il a grandement contribué à l'essor de son pays et de la région des Caraïbes. Son surnom donné par ses compatriotes de Sainte-Lucie, « Daddy Compton », démontre sa popularité et l'affection éprouvée à son égard.

Nous rendons hommage au regretté sir John et offrons nos condoléances à sa famille et à ses compatriotes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sainte-Lucie.

M^{me} Joseph (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous adresse les sincères remerciements du Gouvernement et du peuple de Sainte-Lucie pour l'occasion que vous nous avez donnée de rendre hommage au regretté Premier Ministre de notre pays, le très honorable Sir John George Melvin Compton, qui s'est éteint le 7 septembre 2007. Je remercie également les représentants des États membres qui nous ont si éloquemment exprimé leurs condoléances et encouragements, en ce moment particulièrement difficile pour le peuple endeuillé de Sainte-Lucie. Sainte-Lucie trouve du réconfort dans les nombreuses expressions de condoléances et de soutien que nous avons reçues de la communauté internationale à l'occasion de la disparition de Sir John George Melvin Compton.

Sir John Compton était l'un des plus remarquables dirigeants politiques des Caraïbes et une grande figure de la scène politique de Sainte-Lucie. Diplômé du Saint Mary's College de Sainte-Lucie, il part travailler à Curacao dans une raffinerie pétrolière, à l'instar de nombreux Saint-Luciens à cette époque. Plus tard, dans les années 40, il émigre au Royaume-Uni pour reprendre ses études de droit et d'économie, qu'il achève à l'Université du Pays de Galles et à la London School of Economics. Il est reçu au barreau en 1951.

Sir John Compton revient à Sainte-Lucie la même année et s'associe au mouvement naissant de lutte contre le colonialisme dans les Caraïbes, où le processus d'autodétermination a pris une sérieuse tournure. En 1954, il remporte son premier siège au Conseil législatif en tant que représentant sans étiquette d'une circonscription sucrière de Micoud-Dennery, et est nommé au Conseil exécutif. En 1956, il adhère au premier grand parti politique du pays, le Parti travailliste de Sainte-Lucie, dont il assume la vice-présidence, tout en intensifiant ses activités syndicalistes.

En 1957, Sir John Compton s'élève personnellement contre la « plantocratie sucrière » au nom des ouvriers qui s'étaient vu interdire le droit à la représentation syndicale. Après plusieurs semaines d'intenses conflits du travail qui gagnent l'industrie bananière, le patronat s'assoit finalement à la table des négociations et reconnaît le droit à la représentation

collective par les syndicats. Sir John Compton est ensuite nommé Ministre du commerce et de la production.

En 1964, il devient le deuxième Ministre principal de Sainte-Lucie en sa qualité de chef du nouveau parti des travailleurs unis, avant de devenir Premier Ministre en 1967, au moment où le pays passe du statut de colonie à celui d'État librement associé à la Grande-Bretagne. À l'indépendance, en 1979, Sir John Compton devient le premier Premier Ministre du pays. Les élections organisées cette même année entraînent un temps un changement de gouvernement mais en 1982, il retrouve son fauteuil de Premier Ministre, qu'il conservera jusqu'en 1996, où il démissionne de son plein gré afin de se retirer du devant de la scène politique. Dix ans plus tard, il sort vainqueur des urnes et reprend les rênes du pays au poste de Premier Ministre. Le Premier Ministre Compton a présidé à la transformation sociale et politique de Sainte-Lucie pendant plus de trente ans, posant les fondations du développement du pays sur le long terme.

Tout au long de ses mandats, le Premier Ministre Compton aura été un fervent tenant de l'intégration caribéenne et il aura été très actif dans les affaires de la Communauté des Caraïbes. Il a également joué un rôle essentiel dans la création de l'Organisation des États des Caraïbes orientales en tant que mécanisme d'intégration pour la plupart des plus petits pays insulaires des Caraïbes orientales après leur indépendance.

Sir John Compton était très attaché au développement du peuple de Sainte-Lucie et de la région des Caraïbes. Il faisait toujours preuve de la même aisance avec le Saint-Lucien ordinaire, l'homme de la rue, comme on l'appelle, qu'avec les dirigeants de stature internationale et les têtes couronnées. Il n'était pas rare qu'il participe à un débat vigoureux au Parlement ou s'entretienne avec des chefs de gouvernement en visite, avant de sauter au volant de sa vieille camionnette pour se rendre à sa ferme, dans l'intérieur du pays, afin de s'y occuper de ses bananes, comme n'importe quel fermier.

Peut-être le véritable héritage de Sir John George Melvin Compton réside-t-il dans cette humilité et cette capacité à prendre du recul. À cet égard, son poème favori, *Tu seras un homme, mon fils*, de Rudyard Kipling, éclaire parfaitement, à sa dernière strophe, la nature et le caractère de l'homme :

« Si tu peux rencontrer triomphe après défaite
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres les perdront;
Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis
Et, ce qui vaut bien mieux que les Rois et la Gloire,
Tu seras un Homme, mon fils. »

Sainte-Lucie a perdu l'un de ses fils les plus honorables, et la Communauté des Caraïbes l'un de ses chefs de gouvernement les plus estimés. L'héritage laissé par l'honorable Sir John George Melvin Compton éclairera le chemin des futures générations de dirigeants dans notre pays et notre région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Zimbabwe, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe africain, je voudrais adresser nos plus vives condoléances au peuple et au Gouvernement saint-luciens à l'occasion de la disparition de Sir John Compton, Premier Ministre de Sainte-Lucie.

Sir John Compton, remarquable homme d'État qui a servi son pays pendant plus de quatre décennies, était une icône à Sainte-Lucie et dans la région des Caraïbes. Il était résolument attaché au développement du peuple saint-lucien et de la Communauté des Caraïbes. Le Groupe africain se tient aux côtés du peuple saint-lucien et de la famille de Sir John Compton en ces heures de deuil. C'est sur cette note que je souhaite que son âme repose éternellement en paix.

Point 111 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (A/61/47)

Projet de résolution (A/61/L.69/Rev.1)

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un

débat conjoint sur les points 9 et 11 de l'ordre du jour à ses 72^e à 75^e séances plénières, les 11 et 12 décembre 2006.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité figure dans le document A/61/47, qui a été distribué ce matin dans la salle.

J'attire l'attention des États Membres sur l'erreur figurant au paragraphe 21 d) du rapport. On m'a également informé que, dans la version française, les modifications apportées au paragraphe 21 c) et au paragraphe 21 d) ont été omises par inadvertance. Les deux alinéas en question doivent se lire comme suit :

« c) Encourage vivement le Groupe de travail à déployer des efforts pendant la soixante-deuxième session pour parvenir à un accord général entre les États Membres dans l'examen de tous les aspects de la question relative à la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité;

d) Décide que la question de la représentation équitable au sein du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes devraient être examinées au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale pour que des résultats concrets soient atteints, y compris par des négociations intergouvernementales, en se fondant sur les progrès accomplis jusqu'à présent, en particulier à la soixante et unième session, ainsi que sur les positions des États membres et sur leurs propositions; »

Toutes ces corrections seront reprises dans la version finale du projet de décision sur le rapport du Groupe de travail.

Au titre de cette question, l'Assemblée est saisie d'un projet de décision figurant au paragraphe 21 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée, tel qu'oralement modifié. L'Assemblée est également saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/61/L.69/Rev.1.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de décision figurant au paragraphe 21 du rapport

du Groupe de travail à composition non limitée, tel qu'oralement modifié. Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision figurant au paragraphe 21 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision, tel qu'oralement modifié?

Le projet de décision, tel qu'oralement modifié, est adopté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole au titre des explications de position.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Madame la Présidente, pour la manière dont vous avez dirigé cette réforme très importante et fondamentale de l'Organisation des Nations Unies. La manière dont vous avez mené les travaux sur cette question et les consultations avec nous tous tout au long de votre mandat sont appréciées au plus haut point par moi-même, mais aussi, je peux le dire, par l'ensemble des délégations présentes dans cette salle.

Nous tenons également à rendre hommage à vos facilitateurs, qui ont été parmi les meilleurs d'entre nous à servir l'ONU. Nous les remercions de leur patience, de leur disponibilité et des travaux qu'ils nous ont soumis.

Je m'associerai au consensus aujourd'hui, mais sans enthousiasme. En effet, nous avons fait beaucoup de chemin pour parvenir au projet de décision sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres, et les questions connexes. L'Afrique du Sud et 27 autres pays souhaitaient qu'un élément axé sur des résultats, reposant sur des négociations gouvernementales, se retrouve dans le projet de décision. Toutefois, nous sommes satisfaits que le projet de décision tienne compte de certaines de nos préoccupations en faisant référence à la réalisation de

nouveaux résultats concrets dans la poursuite de cette réforme importante et fondamentale de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes satisfaits également que les propositions faites par les États Membres seront examinées, car celles-ci sont immanquablement fondées sur des éléments importants qui appellent à un débat. Nous sommes satisfaits aussi que, malgré les nombreuses résistances, nous ayons désormais convenu de tenir des négociations intergouvernementales, tout comme nous le faisons pour beaucoup d'autres questions au sein de cet organe.

Au vu des circonstances susmentionnées, à savoir les progrès que nous avons réalisés, j'informe l'Assemblée qu'à ce stade, nous, les coauteurs du projet de résolution A/61/L.69/Rev.1, ne poursuivront pas cette question.

Je dois dire également que l'Afrique du Sud et d'autres s'enorgueillissent de ce qu'un certain nombre de petits États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont campé fièrement et fermement sur leurs positions en dépit des pressions sans précédent auxquelles nous avons tous fait face, notamment le genre de propos dédaigneux que l'on entend rarement dans les négociations intergouvernementales. Ces délégations, dont certaines se sont portées coauteurs ce matin même, sont restées fermes car nous croyons que la question de la réforme du Conseil de sécurité est importante. Nous sommes déterminés à y revenir au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, jusqu'à ce que les États Membres conviennent que c'est le meilleur moyen d'aller de l'avant.

Encore une fois, permettez-moi de vous remercier, Madame la Présidente, au nom des nombreuses délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution A/61/L.69/Rev.1, de tout le travail que vous avez accompli. Nous savons que c'est le dernier jour où nous vous voyons à cette tribune. Nous vous présentons tous nos vœux de succès et nous tenons à vous faire savoir, au moment où vous nous quittez, que vous avez vraiment fait avancer cette question. Nous sommes déterminés à la faire avancer davantage encore au cours de la prochaine session.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer mes plus vifs remerciements, Madame la Présidente, pour la façon dont vous avez dirigé les travaux de la soixante et unième session de l'Assemblée générale et imprimé un élan à la réforme

du Conseil de sécurité. Les efforts déployés, sous votre direction, par cinq facilitateurs et deux ambassadeurs pour faire avancer la question ont été, eux aussi, grandement appréciés. Nous tenons à vous saluer tout particulièrement pour les efforts inlassables que vous avez déployés et qui ont rendu possible l'adoption du Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (A/61/47) par consensus. Sans votre détermination, cela n'aurait pas été possible.

Nous avons constaté un intérêt accru vis-à-vis de la réforme du Conseil de sécurité lors de l'examen de la question par le Groupe de travail à composition non limitée la semaine dernière. Au cours de ce processus, l'impulsion donnée à la concrétisation rapide de cette réforme a été de nouveau renforcée, ce qui est de bon augure pour la prochaine session de l'Assemblée générale.

La question de la réforme du Conseil de sécurité a fait l'objet de nombreux débats à l'Assemblée générale au fil des ans. Nous croyons qu'il existe aujourd'hui un consensus général pour passer à l'étape suivante de l'examen, à savoir des négociations intergouvernementales. Il a désormais été décidé que le Groupe de travail à composition non limitée poursuivrait ses travaux, et que la question de la réforme du Conseil de sécurité serait de nouveau examinée à la prochaine session. Le Japon espère sincèrement que, grâce à des négociations intergouvernementales, la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale parviendra à des résultats concrets.

Le Japon continue de maintenir sa position fondamentale sur la réforme du Conseil de sécurité, à savoir l'augmentation du nombre des membres du Conseil dans les deux catégories actuelles, afin de rendre le Conseil plus représentatif, efficace et transparent, et d'accroître son efficacité et sa légitimité.

Compte tenu de tout ceci, ma délégation est disposée à participer de manière active, constructive et souple dans les prochaines négociations intergouvernementales, afin de parvenir à des résultats concrets au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale. J'appelle les autres délégations à participer aux négociations dans le même esprit, afin

que nous puissions relever ensemble le défi consistant à rendre le Conseil de sécurité plus efficace.

J'ai été très heureux de travailler avec vous, Madame la Présidente. Il était vraiment agréable de constater l'engagement et le dévouement dont vous avez fait montre pour faire avancer le processus et parvenir à un consensus. Je vous souhaite plein succès dans vos prochaines activités.

M^{me} Vitti (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de l'adoption de la décision sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes. Nous sommes heureux que la décision adoptée par consensus à l'Assemblée reconnaisse que la prochaine étape de notre examen de cette importante question consistera en un processus de négociations intergouvernementales axées sur des résultats et basées sur des propositions faites par les États Membres qui envisagent l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil. Voilà qui n'avait que trop tardé.

Le Brésil espère que ce processus nous permettra d'achever la réforme du Conseil de sécurité pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous œuvrerons de manière active et constructive avec tous les pays intéressés à cette entreprise urgente. Nous invitons toutes les délégations à aborder les prochaines négociations dans le même esprit, afin que nous réalisions notre objectif commun.

Je saisis cette occasion, Madame la Présidente, pour vous remercier des efforts inlassables que vous avez déployés pour maintenir la dynamique sur cette question importante et pour veiller à ce que nous passions à l'étape suivante de nos délibérations. Je vous souhaite un plein succès dans vos entreprises futures.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, nous nous associons aux autres délégations pour vous remercier du travail que vous avez accompli au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale et, en ce dernier jour de la présente session, nous vous souhaitons de tout cœur beaucoup de chance dans vos prochaines entreprises.

Nous nous sommes associés au consensus sur l'adoption du projet de décision sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, en

particulier les éclaircissements fournis depuis la tribune sur l'inclusion dans la version française des modifications dont nous avons convenu vendredi soir et sur la correction de l'erreur typographique « mesures concrètes », changée en « résultats concrets ». Notre approche, et celle de ceux qui la partageaient, a toujours été raisonnable, constructive et démocratique, et le reflet des souhaits véritables de la plupart des membres.

Nous avons donc été satisfaits que le rapport que nous avons adopté vendredi soir consacre finalement l'intention d'obtenir des résultats et de mener des négociations intergouvernementales sur la base des positions et des propositions des États Membres. Nous nous sommes dès lors associés au consensus.

Pour notre part, nous sommes satisfaits non seulement en raison du contenu du texte pour lequel nous avons milité, mais aussi parce que cette action nous a permis de faire partie d'un groupe de pays dotés de si nombreuses qualités tant de raison que de cœur et de nous joindre à tant de dignité et de courage. Ils avaient la ferme conviction que certains torts devaient être redressés et que certains droits devaient être défendus. Dignité et courage ont résisté aux rumeurs, aux insinuations et aux intimidations. Nous avons entendu la semaine dernière la force, l'éloquence et la passion de la sincérité retentissante, qui est l'âme de la véritable éloquence et qui donne aux mots la puissance du feu. Nous avons vu des éclairs jaillir des phrases éloquentes.

Je voudrais également féliciter les interprètes, dont le travail est si rarement reconnu. L'interprétation en anglais, par exemple, des deux déclarations faites en français la semaine dernière par les représentants de deux petits États insulaires en développement a rendu fidèlement la puissance et la vigueur des déclarations originales.

Il s'agit là du présage le plus important pour l'avenir. Les choses ne seront plus les mêmes désormais, parce que la voix des États en développement, des petits États et de ceux qui pensaient être marginalisés continuera de résonner, ne se taira pas et continuera de perturber le sommeil confortable des partisans du statu quo. Car telle est la question : il existe deux visions de l'ONU. Pour les uns, l'ONU doit, dans les faits et non pas dans le confort de la fiction, dans la réalité et non pas dans le confort des mots, répondre à leurs préoccupations. Chez les autres prévalent cynisme de l'habitude et

rituels inutiles sous l'effet desquels l'Assemblée générale sent l'engourdissement l'envahir et ses os se ramollir, cette vision s'avérant très utile pour les puissants. Ceux qui disent aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits pays qu'il n'est pas nécessaire de les consulter frappent au cœur du principe démocratique selon lequel il est préférable que les décisions soient prises par un grand nombre, même si certains d'entre nous sont relativement inexpérimentés, que par un groupe restreint composé d'un petit nombre d'expérimentés et de cyniques.

C'est pourquoi notre seul regret est qu'il ait fallu que tant d'États en développement, d'États les moins avancés et de petits États insulaires en développement se battent pour que le rapport tienne compte de leurs grands principes, et que le débat ait été artificiellement interrompu dans le processus. Ce n'est pas simplement une question d'arithmétique, mais plutôt de politique; d'aucuns n'essaient pas seulement, une fois de plus, de faire abstraction d'un nombre considérable de pays, mais s'emploient à perpétuer la tradition qui veut que les marginalisés s'expriment pour la forme, leur voix n'étant pas entendue dans la pratique. Les partisans du statu quo espèrent qu'ils n'auront qu'à camper sur leurs positions pour que le monde n'évolue pas. Mais les choses ont changé et continueront de changer.

L'un de nos collègues a déclaré qu'il citerait Cheikh Jalal Al-Din Al-Roumi vendredi, mais il ne l'a pas fait. C'est pourquoi je vais le citer. Roumi a déclaré qu'il n'est pas possible de retransformer le miroir en fer ni le pain en farine. Les voix dont j'ai parlé et que l'Assemblée générale a entendues la semaine dernière ont bien souvent, à travers l'histoire, entendu dire cette phrase des puissants : au lieu de lutter pour ce qui intéresse le bien commun, et donc pour ce qui vous convient, apprenez plutôt à aimer ce qui vous est imposé. Elles ont inmanquablement réussi à faire comprendre qu'elles n'étaient plus disposées à le faire.

Je n'ai pour l'heure aucune envie de me lancer dans des polémiques stériles avec les champions de l'intimidation. Pour terminer, je voudrais, sur un ton plus léger, leur donner un conseil, non pas celui tiré de la Bible mais plutôt celui donné par George Bernard Shaw : ne faites pas aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fassent, car leurs critères peuvent s'avérer différents.

M. Lacroix (France) : Madame la Présidente, je voudrais, en introduction, signaler que, comme dans le

texte français qui nous avait été distribué (A/61/47), les amendements que vous avez proposés n'ont pas été insérés, le texte auquel nous avons donné notre accord précise bien, au paragraphe 21 c), l'objectif de poursuivre des efforts visant à parvenir à un « accord général » et, par ailleurs, au paragraphe 21 d), l'objectif que « des résultats concrets » soient atteints, y compris par des négociations intergouvernementales.

Je voudrais, Madame la Présidente, saluer l'engagement et l'efficacité dont vous avez fait preuve dans l'exécution de votre mandat. La réforme du Conseil de sécurité, fondamentale pour l'avenir de notre Organisation, a été l'une des questions difficiles sur lesquelles vous avez été en mesure d'obtenir des progrès significatifs. Jamais un travail aussi complet que le rapport présenté aujourd'hui à notre Assemblée n'avait été accompli sur le sujet. Il fallait valoriser ce travail et s'assurer qu'il permettrait de relancer avec force les efforts en vue d'une meilleure prise en compte, par le Conseil de sécurité, des réalités politico-économiques du monde, ainsi que d'une plus grande transparence de ses travaux. Vous y êtes parvenue.

Nous nous réjouissons que les termes agréés ouvrent la voie à des négociations intergouvernementales. Certes, nous aurions souhaité que l'Assemblée générale définisse avec plus de détermination l'objectif de l'ouverture de telles négociations. Mais il ne faut pas minimiser les progrès accomplis. La France attache une très grande importance au multilatéralisme, et en particulier à l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a, selon la Charte, la lourde tâche de traiter de la paix et de la sécurité du monde. Il est donc essentiel que ses décisions soient bien comprises et qu'elles soient mises en œuvre sans condition.

C'est pour renforcer encore sa légitimité et son efficacité que nous sommes favorables à l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres, avec comme nouveaux membres permanents l'Allemagne, le Japon, l'Inde et le Brésil, ainsi qu'à une juste représentation de l'Afrique. Il est temps, selon nous, de négocier en toute bonne foi de ce sujet. Je veux aujourd'hui confirmer que la France est prête à participer à tout moment à ces négociations dans un esprit d'ouverture et d'exigence, et avec une ferme volonté d'aboutir.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, pour l'adoption par consensus du rapport

(A/61/47) et des recommandations que vous avez présentées concernant la réforme du Conseil de sécurité. Au cours de l'année écoulée, vous avez dirigé un processus ouvert de consultation et de négociation, en vue de parvenir à un accord général sur la réforme du Conseil de sécurité. Vous vous êtes acquittée de votre tâche avec énergie, zèle et honnêteté.

Si ma mémoire est bonne, ce processus de consultation ouverte a commencé le 20 septembre 2006, lors d'un dîner organisé par le Président du Pakistan et le Premier Ministre de l'Italie, auquel tous les États Membres étaient invités et lors duquel nous avons proposé d'engager ce processus de consultation et de négociation.

Le rapport des cinq facilitateurs, publié le 19 avril, a imprimé au processus un nouvel élan favorable que nous n'avions pas connu au cours des années précédentes. Dans ce rapport, les avis sur la façon de procéder pour avancer ont amené à conclure qu'une approche transitoire était la seule approche réalisable. Le rapport avançait quatre choix possibles pour la catégorie intermédiaire, et notamment l'augmentation du nombre de sièges, ainsi que d'autres solutions prévoyant la réélection et la rotation. Le rapport relevait en outre que l'Assemblée générale devait choisir une formule de réforme du Conseil de sécurité pouvant recueillir l'adhésion politique du plus grand nombre possible de Membres et, en tout cas, davantage que la majorité requise à l'Assemblée générale. Le rapport des cinq facilitateurs et le rapport complémentaire présenté ensuite par les deux ambassadeurs ont été considérés par une grande partie des membres de l'Assemblée comme des progrès importants.

Madame la Présidente, nous adhérons entièrement au contenu de votre lettre du 10 septembre, selon laquelle nous devons « préserver et faire prospérer l'élan et l'esprit positifs créés à la soixante et unième session ». L'adoption du rapport et de ses recommandations a été perturbée cette année par la proposition avancée unilatéralement par certains États dans le document A/61/L.69, d'imposer des éléments et des modalités concernant le processus de réforme du Conseil de sécurité décidés unilatéralement. Heureusement, cette approche unilatérale n'a suscité qu'un faible appui, et nous nous félicitons que cela n'ait pas débouché sur un vote. Mais peut-être un enseignement a-t-il été tiré : l'enseignement selon lequel le vote n'est pas une option sur cette question sensible de la réforme du Conseil de sécurité.

Le Pakistan et le Groupe du consensus ont toujours été favorables à un résultat négocié. Le consensus ne peut être obtenu que par des négociations; le consensus ne peut être obtenu par un vote. Mais les négociations doivent s'appuyer sur le travail déjà accompli, et les deux rapports annexés au document A/61/47 ainsi que les recommandations que nous venons d'adopter constituent la base du consensus.

Nous nous félicitons que les conclusions figurant au paragraphe 21 énoncent très clairement que les efforts déployés à la soixante-deuxième session devront viser un consensus – je répète, « un consensus » – entre les États Membres dans l'examen de toutes – je répète, de « toutes » – les questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité. Et la conclusion, indique aussi que d'autres résultats concrets devront être obtenus en s'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour, en particulier à la soixante et unième session. Les deux rapports font état de ces progrès.

Il nous faut passer à l'étape suivante. Nous devons faire évoluer le consensus sur la base d'un résultat négocié, tel que reflété dans les deux rapports annexés au rapport du Groupe de travail.

Enfin, je voudrais dire qu'au cours de l'histoire, à de nombreuses occasions, ceux qui étaient à la recherche de privilèges en sont venus à dire qu'ils ne souhaitent pas louer César mais l'enterrer. Mais ce qu'ils recherchaient en réalité, c'était l'obtention de privilèges et de pouvoir pour eux-mêmes.

M. Matussek (Allemagne) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter et vous remercier pour le dynamisme, le courage et la sagesse avec lesquels vous nous avez menés, au cours des 12 mois écoulés, au résultat d'aujourd'hui. De nombreux progrès ont été réalisés. Nous avons beaucoup avancé sur la base de l'excellent travail des facilitateurs. Parfois, des compromis douloureux se sont imposés, mais en fin de compte, nous avons suivi vos conseils, Madame la Présidente, et accepté ce qui semblait constituer l'ultime compromis possible.

Il s'agit de l'essence d'un compromis dont personne n'est satisfait à 100 %. Si tel était le cas, nous aurions tous fait un mauvais travail. Avec le texte adopté aujourd'hui, nous ouvrons la porte à l'étape suivante. Pour nous, il est important que nous ayons un consensus sur cette importante étape. Mais cela ne signifie pas que quiconque ait dû renoncer à sa position

sur le fond de la question des réformes. Nous sommes parvenus à un consensus afin d'avancer dans la bonne direction, afin de passer d'une phase de consultations à une phase de négociations intergouvernementales, pour parvenir, au final, à une réforme du Conseil de sécurité qui aboutira à un Conseil véritablement adapté aux réalités géopolitiques de notre époque et dont la légitimité ne pourra être remise en question par qui que ce soit.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais commencer par me rallier aux propos de mes collègues qui vous ont rendu hommage pour les efforts que vous avez accomplis sur cette importante question et pour la manière dont vous nous avez dirigés et orientés au cours de toutes les délibérations. Nous adressons également nos remerciements aux facilitateurs.

Je voudrais tout simplement dire que la position du Royaume-Uni sur la réforme du Conseil de sécurité demeure inchangée. Nous estimons qu'il importe d'élargir les deux catégories de membres du Conseil de sécurité. Nous pensons que le Conseil doit devenir plus représentatif, pour refléter les réalités du monde. Ce faisant, nous le rendrons plus efficace. Nous estimons que l'Allemagne, l'Inde, le Brésil et le Japon devraient devenir des membres permanents et qu'il faudrait prévoir une représentation permanente de l'Afrique. Nous avons aussi entendu bon nombre d'autres requêtes tout à fait justifiées durant les derniers jours de nos délibérations, et elles aussi méritent d'être soigneusement examinées.

Nous restons ouverts à toutes les options, y compris celles qui sont susceptibles de nous faire sortir de l'impasse. Nous attendons avec intérêt de nous engager, au fur et à mesure des progrès, dans cette question importante.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je ne voudrais pas à ce stade répéter ce qu'ont déjà dit d'autres collègues. Je souhaite simplement, comme eux, exprimer, Madame la Présidente, ma vive reconnaissance et mon appréciation la plus sincère pour la manière dont vous avez dirigé nos travaux.

Les qualités de dirigeant sont prouvées dans les moments difficiles, délicats, décisifs, et vous en avez fait montre exactement lorsque cela était nécessaire, au cours de l'année écoulée et en particulier au cours des dernières heures et des derniers jours. Ces derniers jours, vous avez prouvé que vous êtes un leader; vous avez réussi à faire adopter une position consensuelle.

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a un an, à la rencontre organisée le 20 septembre 2006 par le Président Musharraf et le Premier Ministre Prodi, un appel à des négociations avait été lancé et l'on vous avait demandé, Madame la Présidente, d'en être le chef de file et de les faire aboutir. Vous avez accepté à ce moment, et une année plus tard, nous constatons que vous avez joué votre rôle de chef de file et que vous avez obtenu les résultats escomptés.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase. Une page a été tournée. Ce jour marque une victoire, mais pas pour un groupe ou un autre. C'est un jour de victoire pour nous tous. Espérons que nous serons à la hauteur des attentes.

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Nous vous souhaitons bonne chance et plein succès dans vos futures initiatives.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

En ce qui concerne le projet de résolution A/61/L.69/Rev.1, les membres ont entendu la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que nous nous prononcions sur le projet de résolution.

Je tiens maintenant à remercier sincèrement l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, du Chili; l'Ambassadrice Mirjana Mladineo, de la Croatie; l'Ambassadeur Mavroyiannis, de Chypre; l'Ambassadeur Christian Wenaweser, du Liechtenstein; l'Ambassadeur Frank Majoor, des Pays-Bas; et l'Ambassadeur Ali Hachani, de la Tunisie, qui ont dirigé, en mon nom, les délibérations et les délicates négociations du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Je suis sûre que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer notre sincère reconnaissance.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 111 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)**Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

La Présidente (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à sa 95^e séance plénière, le 17 avril 2007.

Au titre de ce point, des consultations ont eu lieu sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulée « Recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans le domaine du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement » (A/61/836). Des consultations ont également été menées à propos de la révision des mandats.

Comme indiqué dans les lettres du 15 septembre 2007 que j'ai adressées aux États Membres, aucun accord n'a été atteint sur l'un de ces deux thèmes. Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale décide de poursuivre, à sa soixante-deuxième session, les consultations sur la cohérence du système? Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale décide de poursuivre les consultations sur la révision des mandats à sa soixante-deuxième session en vue d'obtenir des progrès autour de cette question? Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Christopher Hackett, de la Barbade, et à l'Ambassadeur Jean-Marc Hoscheit, du Luxembourg, pour la patience avec laquelle ils ont dirigé les débats et les négociations sur la cohérence du système. Mes remerciements les plus sincères s'adressent également à l'Ambassadeur Kaire Munionganda Mbuende, de la Namibie, à l'Ambassadeur David Cooney, de l'Irlande, à l'Ambassadeur Munir Akram, du Pakistan, à l'Ambassadeur Iftekhar Chowdhury, du Bangladesh, et à l'Ambassadrice Claudia Blum, de la Colombie, qui ont dirigé avec patience les débats et négociations relatifs à la révision des mandats.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 113 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 108 de l'ordre du jour (suite)**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres****a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine****Projet de résolution (A/61/L.70)****b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale****l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain****o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe****p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains**

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 108 de l'ordre du jour à ses 38^e et 39^e séances plénières, le 22 octobre 2006.

Je donne maintenant la parole au représentant du Zimbabwe pour qu'il présente le projet de résolution A/61/L.70.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais en premier lieu vous féliciter, au nom du Groupe des États africains, d'avoir organisé cette importante séance. Votre présidence touchant à sa fin, je voudrais également vous exprimer notre reconnaissance pour l'énergie, la détermination, la sagesse et le brio avec lesquels vous avez dirigé la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Nous avons le plaisir de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale le projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, dont, comme les membres le savent, l'Assemblée adopte une nouvelle version tous les deux ans et qui porte cette année la cote A/61/L.70.

Au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, nous avons assisté à d'intenses

réflexions et consultations entre l'ONU et l'Union africaine sur le renforcement de leur coopération, conformément aux recommandations énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Nous remercions tous nos partenaires de leur participation active et de leur soutien.

Nous sommes satisfaits que le processus ait culminé avec, entre autres choses, l'adoption, en novembre 2006, du cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, qui met l'accent sur les domaines prioritaires de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU en matière de renforcement des capacités et de développement social, de paix, de sécurité et de gouvernance. Le projet de résolution dont les membres sont saisis aujourd'hui rend compte de ces domaines clefs et a été approuvé par le Groupe des États africains. Nous prions donc tous les membres de l'Assemblée générale de le soutenir afin de consolider et d'affermir les efforts engagés.

Nous voudrions pour notre part confirmer la volonté et la détermination de nos gouvernements et de nos peuples de remplir le rôle qui nous incombe. Nous attachons une immense importance à la conjugaison de nos efforts avec ceux de l'ONU, sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Nous espérons très sincèrement que le projet de résolution A/61/L.70 nous permettra d'intensifier la coopération entre nos deux organisations de manière à continuer de relever, ensemble et plus efficacement encore, les multiples défis à la paix, à la sécurité et au développement durable en Afrique.

Pour terminer, j'exprime notre profonde gratitude aux États coauteurs et à nos partenaires pour tout le soutien fourni. Par ailleurs, je prie les États membres de l'Assemblée générale de se prononcer en faveur de l'adoption de ce projet de résolution par consensus, comme les années précédentes.

La Présidente (*parle en anglais*) : À propos du projet de résolution A/61/L.70, je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Shaaban (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de résolution A/61/L.70, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine », je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de la déclaration

suivante relative aux incidences financières de ce projet.

Aux termes du paragraphe 7 du projet de résolution A/61/L.70, l'Assemblée générale demanderait que

« soit appliquée la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour renforcer la capacité du Secrétariat de l'Organisation et pour qu'il s'acquitte de son mandat s'agissant de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique ».

Le Secrétaire général a l'intention de traiter de la question pour ce qui est de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique, en liaison avec les efforts qui ont été faits pour renforcer les capacités de l'Organisation en matière d'évaluation des risques et de prévention des conflits en vue d'améliorer les activités de l'Organisation dans le domaine de l'alerte rapide et de l'appui à la médiation ainsi que ses autres activités de prévention, en Afrique et partout dans le monde, comme indiqué dans la déclaration prononcée par le Président du Conseil de sécurité le 28 août 2007 (S/PRST/2007/31).

À ce sujet, tous les besoins en ressources et les incidences en matière de programmes qui n'ont pas encore été étudiés en détail seront soumis pour examen à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies. En conséquence, si l'Assemblée générale devait adopter le projet de résolution publié sous la cote A/61/L.70, il n'y aurait pas d'incidences sur le budget-programme pour l'instant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/61/L.70.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kitagawa (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation appuie le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (UA) dans le domaine

du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, le Japon a récemment accru son assistance au renforcement des capacités de l'UA.

S'agissant du projet de résolution dont nous sommes saisis, nous approuvons nombre de ses paragraphes. Cela dit, ma délégation est réservée au sujet de la procédure suivie par les pays auteurs lors des consultations, lesquelles n'ont pas tenu compte de l'avis de toutes les délégations intéressées, dont la mienne.

Compte tenu de l'absence de déclaration quant aux incidences sur le budget-programme, ma délégation comprend que l'adoption du projet de résolution A/61/L.70 n'aura pas d'incidence financière.

M. Wallace (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis n'ont eu de cesse d'appuyer l'Union africaine depuis sa création. Le 22 décembre 2006, nous sommes devenus la première nation non africaine à établir une mission diplomatique auprès de l'Union africaine. Les États-Unis continuent d'étendre leurs activités d'appui et de collaboration menées aux côtés de l'Union africaine.

Pour cette raison, c'est avec regret que nous nous voyons contraints de nous dissocier du projet de résolution dont nous sommes saisis. Bien que nous en approuvions de nombreux paragraphes, il en est d'autres dont nous n'avons pas eu assez de temps pour discuter de la signification et des incidences. Au final, nous n'avons pas eu assez de temps pour entamer des consultations.

Nous avons bon espoir que nous pourrions engager de manière pondérée des discussions sur de futures résolutions traitant du même thème, et nous rappelons à nos collègues que le consensus n'est possible que lorsque toutes les parties ont suffisamment de temps pour faire connaître leurs opinions, débattre de leurs divergences et parvenir à une compréhension et une acceptation communes du texte d'un projet de résolution.

Je vous souhaite bonne chance, Madame, et vous félicite pour votre mandat ici, à l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.70.

Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche, les Comores, la Côte d'Ivoire, le Danemark, Djibouti, l'Érythrée, le Gabon, la Grèce, l'Italie, la Jamahiriya arabe syrienne, le Mali, Maurice, la Namibie, le Portugal, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République tchèque, les Seychelles, le Soudan, la Suède, le Tchad et la Zambie se sont portés coauteurs du document A/61/L.70.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/61/L.70?

Le projet de résolution A/61/L.70 est adopté (résolution 61/296).

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant aux points 108 h), l), o) et p) de l'ordre du jour.

Je rappelle aux membres qu'en vertu de la résolution 55/285 du 7 septembre 2001, la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres », y compris ses points subsidiaires, doit être examinée tous les deux ans et inscrite à l'ordre du jour de chaque session impaire de l'Assemblée générale à partir de la cinquante-septième session.

En conséquence, les points 108 h), l), o) et p) de l'ordre du jour seront inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée a ainsi achevé son examen des points 108 h), l), o) et p) de l'ordre du jour ainsi que du point 108 pris dans son ensemble.

Point 45 de l'ordre du jour

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain

Projet de décision (A/61/L.71)

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 45 à l'ordre du jour de sa soixante et unième session. Au titre de cette question, l'Assemblée est saisie d'un projet de décision publié sous la cote A/61/L.71.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/61/L.71. Puis-je considérer que

l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/61/L.71?

Le projet de décision est adopté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 45 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 17 et 27 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale avait décidé d'inscrire ces questions à l'ordre du jour de la soixante et unième session.

M. Tashchian (Arménie) (*parle en anglais*) : La délégation arménienne se dissocie du consensus sur la décision de renvoyer le point 17 de l'ordre du jour, intitulé « La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan », à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais informer l'Assemblée générale que la délégation arménienne se dissocie également du consensus sur la décision de renvoyer le point 27 de l'ordre du jour, intitulé « Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement », à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. L'Arménie est convaincue qu'un point de l'ordre du jour portant sur quatre conflits ne peut pas examiner de manière efficace et appropriée les circonstances spécifiques de chacun d'entre eux. L'Arménie craint tout particulièrement que la notion d'unicité qui sous-tend cette initiative ne nuise aux négociations sur le règlement du conflit du Nagorno-Karabakh actuellement en cours sous l'égide du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'Arménie estime donc que toute mesure active prise dans le cadre de ce point de l'ordre du jour risque de compromettre l'intégrité des pourparlers de paix et contraindre ainsi mon pays à revoir le format actuel des négociations.

La Présidente (*parle en anglais*) : S'agissant de ces questions, j'informe les membres que j'ai reçu une lettre datée du 4 septembre 2007 du Représentant permanent de l'Azerbaïdjan à l'Organisation des Nations Unies demandant de renvoyer l'examen de ces deux questions à la soixante-deuxième session. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de ces questions et les inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen des points 17 et 27 de l'ordre du jour.

Points 12 et 19 à 25 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire le point 12 à l'ordre du jour de la soixante et unième session, conformément à sa décision 60/508 du 31 octobre 2005. Les membres se rappelleront en outre qu'à la même séance plénière du 13 septembre 2006, l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 19 à 25 à

l'ordre du jour de la soixante et unième session, conformément au paragraphe 4 b) de l'annexe de sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004. Dans la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004 et la décision 60/508 du 31 octobre 2005, l'Assemblée générale avait décidé que ces questions resteraient inscrites à l'ordre du jour pour pouvoir être examinées sur notification d'un État Membre. Par conséquent, ces questions ont été inscrites au projet d'ordre du jour de la soixante-deuxième session.

Point 119 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante et unième session. Je crois comprendre qu'il serait donc souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Puis-considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 119 de l'ordre du jour.

Point 137 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante et unième session. Je crois comprendre qu'il serait donc souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Puis-considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 137 de l'ordre du jour.

Point 154 de l'ordre du jour

Suite à donner aux recommandations concernant la gestion administrative et le contrôle interne de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante et unième session.

M. Ballester (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Les travaux menés par l'ONU dans le monde sont et doivent être reconnus comme étant fondamentaux pour le bien-être de tous les peuples. C'est dans cette optique que nous établissons des programmes et prenons des mesures. Malheureusement, l'image et l'efficacité de l'ONU ont souffert des affaires de corruption auxquelles se sont trouvés mêlés de hauts fonctionnaires et dont les conséquences et répercussions doivent faire l'objet d'une analyse approfondie de la part de l'Assemblée générale.

Le Costa Rica est convaincu que l'unique façon d'éviter que les épisodes aussi tristes et honteux que ceux que nous avons connus lors du scandale relatif au programme « pétrole contre nourriture » ne se répètent est d'analyser en profondeur tous les événements qui se sont produits. À l'évidence, au vu du rapport Volcker, cette analyse et l'adoption des mesures correspondantes doivent se faire au sein de l'Assemblée générale, en sa qualité de principal organe délibératif et législatif de l'Organisation.

C'est pourquoi le Costa Rica souhaite que cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Pour terminer, Madame la Présidente, je voudrais vous remercier ainsi que votre équipe pour le travail qui a été fait pour préparer nos délibérations. Ma délégation apprécie les efforts que vous avez déployés au cours de ces mois et se félicite des succès obtenus sous votre direction. Nous vous souhaitons plein succès pour l'avenir, qui, nous le savons, vous apportera de nombreuses et grandes satisfactions bien méritées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 154 de l'ordre du jour.

Points de l'ordre du jour restant à examiner au cours de la soixantième et unième session de l'Assemblée générale

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent pendents pour ce qui est de leur examen par l'Assemblée générale à sa soixantième et unième session : points 13, 14, 32, 42, 44, 47, 52, 63 b), 90, 100, 105 a), 106 h), 107, 112, 115 à 118, 120 à 136, 138 à 147, 149 et 151.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session, à l'exception du point 120, intitulé « Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique »; du point 126, intitulé « Régime des pensions des Nations Unies »; et du point 131, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de ces points à la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration de la Présidente

La Présidente (*parle en arabe*) : La soixante et unième session de l'Assemblée générale touche à sa fin. Cela a été pour moi un honneur et un privilège de travailler en étroite collaboration avec tous les membres. Lors de ma présidence, il y a eu un changement à la tête du Secrétariat, et nous avons obtenu des succès majeurs à l'Assemblée générale.

Pendant la présente session, nous avons travaillé avec détermination et cohérence, dans un esprit d'ouverture et de transparence. De mon point de vue,

en tant que seule femme depuis une génération et première femme du monde arabe à avoir occupé la présidence, j'ai appris à considérer l'ONU comme une famille à l'échelle mondiale, famille qui devient de plus en plus interdépendante. Parfois, comme toutes les familles, certains membres peuvent avoir des divergences de vues. C'est naturel au sein d'un groupe aussi vaste et varié. Nous avons de nombreux intérêts en commun, mais c'est uniquement dans un esprit de responsabilité collective que nous pourrions continuer à œuvrer pour instaurer une plus grande confiance et favoriser la coopération. La meilleure façon d'y parvenir est de nous rassembler autour d'une cause commune.

En dépit de la suspicion et de la méfiance qui peuvent parfois prévaloir, les membres ont démontré à plusieurs reprises qu'ils pouvaient s'élever au-dessus de leurs intérêts nationaux, pour servir le bien commun. Sans nul doute, il est clair pour moi que nous serons plus forts si nous unissons nos forces; si nous poursuivons nos objectifs communs avec ténacité et détermination, l'Assemblée générale changera le cours des choses et obtiendra les succès attendus par le monde entier. Pour y parvenir de façon efficace, nous devons tous accepter aussi bien nos responsabilités communes que nos différences. Le monde qui nous entoure évolue à une vitesse de plus en plus grande. Au cours de l'année écoulée, le monde a connu de nombreux événements tragiques; guerres civiles et violations des droits de l'homme se poursuivent et se multiplient.

Le Darfour connaît une crise humanitaire permanente; le terrorisme représente toujours une menace; la fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles s'intensifient. Le changement climatique n'est plus un sujet de débat : il est devenu une réalité palpable pour beaucoup. Si nous voulons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais fixés, nous devons d'urgence régler la question du développement.

Si nous ne nous décidons pas à agir, d'ici à 2015, la planète ne verra pas la dégradation de l'environnement diminuer mais s'intensifier. Des millions de personnes, ayant le sentiment d'être laissées pour compte et animées d'un espoir qui ne peut qu'être déçu, continueront à se démener avec moins d'un dollar par jour, et des millions d'enfants continueront de souffrir de la faim.

Pourtant, nous ne devons pas perdre espoir, car je pense que des grandes épreuves naît un grand espoir. Fait plus important, nous avons à notre disposition les moyens de réagir à cette situation et de la surmonter. C'est pourquoi j'ai voulu que la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement soit le thème prioritaire de la présente session.

Chaque année, les difficultés rencontrées par le système multilatéral sont différentes, et de nouvelles priorités se font jour. Parfois, l'ONU a mis du temps à réagir et à se montrer à la hauteur des circonstances. Au fil des années, les outils dont nous disposons pour faire face aux questions urgentes ont perdu de leur efficacité. Ce point faible ne cesse de s'accroître. Toutefois, à la présente session de l'Assemblée générale, nous avons allongé la liste des réalisations et avons contribué à réduire cet écart. Ensemble, nous avons renforcé les organes principaux de l'ONU et amélioré la coopération entre eux et avec les organisations régionales.

Tel que prévu par la Charte des Nations Unies, les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux doivent se fonder sur la complémentarité et non sur la concurrence. Nous devons donc continuer de développer ces relations dans un esprit d'ouverture, de transparence et de coopération pour renforcer l'Organisation et mieux atteindre nos objectifs communs.

Cette année, nous sommes parvenus à développer de bonnes relations de travail avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. À plusieurs reprises, j'ai été invitée à prendre la parole devant ces deux conseils durant leurs débats. Je suis persuadée que cette coopération se poursuivra lors des sessions à venir. À cet égard, j'appelle de mes vœux la mise en œuvre des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale visant à favoriser cette transparence et cette coopération, notamment les résolutions 58/126, 58/316 et 59/313. Pour ce qui est de l'avenir, il nous faut assurer la pleine application de ces résolutions, et d'autres, pour renforcer davantage les liens entre les organes principaux.

La revitalisation de l'Assemblée générale a constitué une priorité au cours de cette session. Outre le fait d'avoir adopté une nouvelle résolution sur la question, nous avons aussi renouvelé et élargi notre engagement vis-à-vis de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé.

Un autre élément essentiel pour le renforcement de l'Assemblée générale est l'amélioration du rayonnement du Président de l'Assemblée générale. Le rôle joué par le Président ne dépend pas seulement des compétences politiques et diplomatiques du titulaire de ce poste; il dépend également de l'appui que le Bureau du Président reçoit du Secrétariat. Il est par conséquent essentiel de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale proportionnellement à l'augmentation des responsabilités du Président.

Les débats thématiques que j'ai convoqués sur les sujets du développement, du financement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, des civilisations et des défis posés à la paix, ainsi que des changements climatiques, ont renforcé notre crédibilité dans le règlement des questions importantes prioritaires pour la communauté internationale. C'est le début d'une nouvelle ère pour l'Assemblée générale. La pratique qui consiste à convoquer des débats thématiques sur les priorités internationales du moment est essentielle pour la revitalisation de l'Assemblée. J'exhorte par conséquent les États Membres de continuer d'appuyer ces initiatives, tant politiquement que financièrement.

En annonçant, lors du débat thématique informel du 27 novembre, la création d'un fonds de 10 milliards de dollars pour la réalisation des OMD, la Banque islamique de développement, le tout dernier membre de notre famille, a créé un précédent remarquable qui, je l'espère, servira d'exemple.

Nous pouvons tous nous enorgueillir de l'adoption de l'historique Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolution 61/1063, annexe), de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (résolution 61/177, annexe), et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295, annexe). Elles marquent des progrès importants dans la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, ainsi que dans la réaffirmation du rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et décisionnel de l'ONU.

Renforcé, le Conseil économique et social, j'en suis certaine, sera mieux à même de promouvoir au niveau mondial des efforts pour réaliser nos objectifs de développement internationaux. Il s'agit à la fois d'une responsabilité exigeante et d'une occasion

exceptionnelle que nous devons tous appuyer sans réserve.

Nous avons tous réaffirmé le besoin de réformer le Conseil de sécurité. Le statu quo n'est plus acceptable. Au cours de la prochaine session, j'espère que les membres, en s'appuyant sur les progrès réalisés à la soixante et unième session sur les positions et propositions des États Membres, auront le courage d'entamer des discussions sur des négociations intergouvernementales significatives. Le monde du XXI^e siècle nous exige de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, légitime et efficace. Il nous incombe également d'améliorer l'Organisation de manière à ce que nous puissions pourvoir aux besoins des pauvres.

système des Nations Unies ont connu certains progrès. Elles ont prouvé que nous sommes moins divisés sur le fond que sur le processus lui-même. Toutefois, cette impasse ne saurait persister. Il nous faut prendre des mesures concrètes, car tout autre retard ne fera que prolonger la souffrance des plus démunis d'entre nous.

S'agissant de la question de l'égalité des sexes, le moment est venu que l'Assemblée agisse. J'espère que les bonnes décisions seront prises.

Sur d'autres questions, l'Assemblée a montré qu'elle avait la volonté de moderniser l'Organisation pour lui permettre de relever les défis du XXI^e siècle. Les membres l'ont fait en appliquant des réformes générales pour renforcer notre rôle dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix; ils ont mené à bien des consultations qui ont débouché sur la recommandation d'options concrètes visant à renforcer la gestion internationale de l'environnement; ils ont lancé et réexaminé la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies; rendu la Commission de consolidation de la paix plus efficace et trouvé de nouvelles sources de financement au Fonds pour la consolidation de la paix – et je voudrais remercier les États Membres qui ont contribué au Fonds cette année et exprimer ma confiance que l'ensemble des Membres continueront de mobiliser de nouvelles ressources lors des prochaines sessions – mettant ainsi à disposition du personnel de l'Organisation un système à même de régler les différends et d'administrer la justice; et ils ont renforcé ses capacités de contrôle en créant le Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle. Avec l'adoption d'un nouveau barème des quotes-parts et l'achèvement de l'élaboration du plan-cadre

d'équipement, l'Assemblée a engagé l'Organisation sur la juste voie vers l'avenir.

Nous avons aussi réussi à préparer la tenue d'événements importants qui auront lieu durant la soixante-deuxième session. Il s'agit notamment du Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures, de la session extraordinaire consacrée aux enfants et du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

Dans ce monde complexe et à l'heure de la mondialisation, une question plus vaste se pose à l'ONU. Sommes-nous satisfaits du fait que les décisions que nous prenons aient une incidence positive sur le terrain et contribuent à réduire la souffrance de nombreuses personnes qui ont cruellement besoin de notre aide? En partie, oui, mais nous devons en faire beaucoup plus.

Bien sûr, l'ONU ne représente pas la panacée universelle contre tous les problèmes de la planète, même si nous avons montré la voie à suivre dans plusieurs domaines. Bien que n'ayant pas encore fait taire toutes les critiques, nous devons garder à l'esprit que ce n'est pas pour nos détracteurs que nous travaillons, mais pour le monde entier.

Les consultations sur la cohérence de l'action du

Les visites officielles que j'ai effectuées cette année me permettent d'affirmer que l'Organisation continue, contre vents et marées, de servir l'intérêt général et de participer à l'édification d'un monde plus prospère et démocratique. Si l'ONU peut montrer le chemin et faire valoir la futilité des affrontements militaires, c'est aux États Membres souverains qu'il incombe, en dernière analyse, de trouver des solutions aux crises, en particulier au Moyen-Orient et au Darfour.

Nous devons plus que jamais axer nos efforts sur le manque profond de dialogue entre les civilisations, les cultures et les nations, qui est à l'origine de la plupart des problèmes actuels. À l'occasion du débat de fond sur les civilisations, l'Assemblée générale a conclu à l'absence d'entente et de respect mutuel entre les différentes composantes de la communauté mondiale. Nous devons nous attaquer de front à ces questions et faire évoluer les mentalités qui divisent le monde en donateurs et destinataires, entre Nord et Sud. Nous vivons dans une nouvelle ère, caractérisée par de nouvelles possibilités et de nouveaux acteurs mondiaux originaires du Sud.

Montrant la voie à suivre, Gandhi a déclaré un jour : « Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde. » Pour les Membres de l'ONU, cela signifie aujourd'hui que nous devons joindre l'acte à la parole, passer des mots à l'action. Les engagements pris par les États Membres de l'ONU méritent d'être honorés. Tenir nos promesses et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015 est ce que nous pourrions offrir de plus beau à l'humanité, dans l'intérêt de notre prospérité et de notre stabilité future. Nous ne pouvons pas laisser nos engagements devenir des vœux pieux, sinon ils ne seront que des mots symbolisant des promesses rompues.

Alors que nous clôturons cette session, je profite de cette nouvelle occasion pour exprimer mes plus vifs remerciements, pour tout le travail accompli, aux Vice-Présidents de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, ainsi qu'aux présidents et aux membres des bureaux des grandes commissions.

Je voudrais, en particulier, attirer l'attention sur le dévouement des Ambassadeurs qui ont dirigé ou animé les consultations majeures, car sans leur zèle et leur talent je n'aurais rien eu à annoncer aujourd'hui à l'Assemblée.

Je tiens également à adresser mes sincères remerciements au Secrétaire général M. Ban Ki-moon pour son attachement aux principes et aux idéaux de l'ONU ainsi que pour l'appui qu'il a prêté au processus de réforme de notre organisation internationale tout au long de ces huit derniers mois, durant lesquels j'ai travaillé à ses côtés.

Mes remerciements s'adressent aussi à M^{me} Asha-Rose Migiro, pour son soutien infaillible dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier s'agissant de l'égalité des sexes.

Par ailleurs, je remercie le Secrétariat de l'ONU, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Je remercie également les nombreux représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales, qui sont de fervents défenseurs d'une ONU forte.

Enfin et surtout, j'exprime toute ma gratitude à chacun des membres de l'équipe de la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, qui ont incarné la diversité de l'ONU à travers leur

engagement, leur dur labeur, leur compétence et leur talent.

Je saisis cette occasion pour féliciter mon successeur, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, M. Srgjan Kerim. Cet universitaire accompli, grand chef d'entreprise et diplomate chevronné est résolument dévoué aux idéaux de l'ONU. Il ne fait pour moi aucun doute que l'Assemblée lui offrira la même coopération et bienveillance que j'ai eu le privilège de recevoir.

Monsieur le Secrétaire général, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous remercie une fois encore de tout le travail accompli au cours de l'année écoulée. La tâche qui vous attend désormais consiste à entretenir la flamme du pluralisme, à faire briller la lumière dans les ténèbres et à ramener l'espoir là où la peur règne. Tel est le devoir de chacun de nous, réunis dans ces lieux aujourd'hui. Nous sommes tous tenus de rendre compte de notre action. Le temps sera le seul juge de notre succès.

Je peux remettre ce marteau avec la certitude d'avoir fait tout mon possible pour servir les valeurs et les principes de l'ONU. Pour l'honneur et le privilège qui m'ont été faits, je vous suis profondément reconnaissante à tous. Merci, au revoir et Ramadan karim à tous.

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous approchons de la fin de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la soixante et unième session

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, j'invite à la tribune le Président élu de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, M. Srgjan Kerim, afin de lui remettre le marteau.

Je déclare close la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 12 h 40.